

Vous désirez **célébrer religieusement votre mariage** dans la Haute-Vallée de l'Aude. La paroisse Notre-Dame des Monts est heureuse de vous y accueillir.

Célébrer le mariage à l'église, c'est d'abord **faire le choix d'un projet de vie**, celui du mariage chrétien tel que Jésus-Christ le présente dans son Evangile.

Une **préparation** est nécessaire, pas seulement pour organiser une cérémonie, mais surtout pour vous aider à réfléchir à cet engagement en lien avec ce que propose et demande l'Eglise.

**Pour les couples domiciliés dans la Haute-Vallée**, vous rencontrerez le curé de la paroisse et participerez à une journée avec d'autres couples à Limoux (à Notre-Dame de Marceille, un samedi au printemps ; plusieurs dates proposées au choix).

**Pour les couples non domiciliés dans la Haute-Vallée**, il est demandé d'effectuer **intégralement** cette préparation dans leur paroisse de résidence. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact au plus tôt avec un prêtre de leur paroisse. C'est lui qui établira le **dossier administratif** qui sera par la suite envoyé à la paroisse Notre-Dame des Monts et permettra qu'y soit célébré votre mariage.

Voici les **documents** qui vous seront demandés :

- acte de naissance
- acte de baptême en vue d'un mariage (demandé par la personne qui établit le dossier)
- déclaration d'intention (le document vous sera remis par le prêtre) : il s'agit de la formulation personnalisée de votre projet commun.
- acte civil de mariage (à apporter au moment de la célébration à l'église)

Afin de vous aider à préparer la célébration un **livret de textes** vous sera remis (sous forme papier ou en version informatique). Vous y trouverez notamment des lectures bibliques ainsi que le formulaire d'échange des consentements que vous pourrez choisir.

Les **musiques pour la célébration** doivent s'harmoniser avec le caractère religieux du mariage dans une église. Les chants non religieux sont réservés à un espace en dehors de la célébration. **Le choix sera à faire exclusivement entre chants chrétiens et musiques instrumentales (pas de chansons)**. Les églises de la Haute-Vallée ont rarement un matériel sono. Merci de prévoir l'appareil adéquat.

L'Eglise ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement et vit du don des Catholiques (lors des célébrations ; Denier de l'Eglise). Toute célébration comporte des frais et la paroisse ne peut compter que sur votre participation. Son montant est laissé à votre appréciation : comme repère, l'**offrande conseillée** est d'au moins 100 euros (chèque à libeller à l'ordre de la paroisse).